

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DES MACHINES DANGEREUSES EN ENTREPRISE

Art. D4153-20 à D4153-28 du
Code du Travail
Art. D4153-41 à D4153-47 du
Code du travail

Les articles D. 4153-15 à D. 4153-40 du Code du Travail inventorient de manière précise la nature des travaux interdits aux mineurs. **Vous êtes soumis à cette réglementation.**

En revanche, des dérogations sont susceptibles d'être accordées aux apprentis afin qu'ils puissent utiliser les machines et les substances chimiques dangereuses.

Voici LES ETAPES A REALISER POUR OBTENIR CETTE AUTORISATION :

1. Remplir la **liste des machines et des substances dangereuses** utilisées par l'apprenti (*page 2*) et en faire une copie
2. Lors de la visite médicale de l'apprenti, présenter **au médecin du travail** pour avis :
 - la liste des machines dangereuses (*page 2*)
 - la fiche réservée au médecin du travail (*page 3*)
3. Envoyer **au Centre de Formation** pour avis :
 - la partie de l'autorisation du médecin du travail réservée au Centre de Formation (*page 3*)
 - la liste des machines dangereuses (*page 2*)
 - la fiche réservée au formateur du Centre de Formation (*page 4*)
4. Dans le cas où les deux avis sont favorables, **envoyer à l'inspecteur du travail, par lettre recommandée avec avis de réception** :
 - l'autorisation du médecin du travail
 - l'autorisation du formateur du Centre de Formation
 - la liste des machines dangereuses de votre entreprise

INSPECTEUR DU TRAVAIL
Cité administrative
Place Martial Brigouleix
19000 TULLE

5. Si dans un délai de **2 mois**, après la réception de la demande complète, **aucune réponse n'a été donnée**, le travailleur mineur peut alors utiliser les machines et les substances dangereuses.

Dans l'attente de la décision de l'inspecteur du travail, l'apprenti ne peut pas travailler sur les machines dangereuses ou utiliser les substances chimiques dangereuses.

Ce délai peut être mis à profit pour lui enseigner les règles d'hygiène et de sécurité à respecter avant d'utiliser une machine dangereuse.

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DES MACHINES
DANGEREUSES EN ENTREPRISE**

Art. D4153-20 à D4153-28 du
Code du Travail
Art. D4153-41 à D4153-47 du
Code du travail

Nom de l'entreprise :

Activité de l'entreprise :

NOM Prénom de l'apprenti :

Date de naissance : Intitulé de la formation :

**Liste des machines et des substances dangereuses utilisées par l'apprenti en
entreprise**

Nom des machines utilisées	Identification : marque, type, numéro de série

Type d'appareils	Identification : marque, type, numéro de série

Nom et marque des substances dangereuses**	Utilisés par l'apprenti pour :

** Les substances concernées sont principalement les suivantes :

- Poussières de bois
- Amiante
- Benzène
- Chlorure de vinyl monomère
- FCR (fibres céramiques réfractaire) classées
cancérogènes
- N, N, dyméthylacétamide
- Plomb métallique et ses composés

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DES MACHINES
DANGEREUSES EN ENTREPRISE**

Art. D4153-20 à D4153-28 du
Code du Travail
Art. D4153-41 à D4153-47 du
Code du travail

Document complété destiné à l'employeur de l'apprenti

FICHE RESERVEE A LA MEDECINE DU TRAVAIL

Je soussigné , Médecin du travail, atteste que

Mlle / M. , jeune travailleur mineur,

ne présente aucune contre-indication :

avis défavorable

- Au travail sur les machines dangereuses
- A l'exposition des produits chimiques dangereux

Réserves éventuelles :
.....

Date et signature du médecin du travail

✂

Document complété destiné au Centre de Formation

FICHE RESERVEE A LA MEDECINE DU TRAVAIL

Je soussigné , Médecin du travail, atteste que

Mlle / M. , jeune travailleur mineur,

ne présente aucune contre-indication :

avis défavorable

- Au travail sur les machines dangereuses
- A l'exposition des produits chimiques dangereux

Réserves éventuelles :
.....

Date et signature du médecin du travail

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DES MACHINES
DANGEREUSES EN ENTREPRISE**

Art. D4153-20 à D4153-28 du
Code du Travail
Art. D4153-41 à D4153-47 du
Code du travail

L'employeur envoie ce document, joint de la liste des machines dangereuses, au Centre de Formation.

Une fois cette autorisation complétée par le formateur, le Centre de Formation retourne ce document à l'employeur.

FICHE RESERVEE AU FORMATEUR DU CENTRE DE FORMATION

Je soussigné , formateur du CFA, atteste que

Mlle / M. peut utiliser les machines
dangereuses.

Date et signature du formateur du Centre de Formation